

AAMC INFORMATIQUE
EURL AU CAPITAL DE 5.000 €
Siège Social : 9 rue de Chatou – 78800 HOUILLES
RCS : VERSAILLES B 530 632 322

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE*

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 13 juin,

A dix heures trente,

Monsieur Francis FERNANDES, propriétaire de la totalité des cinquante (50) parts sociales de cent Euros (100) chacune de la EURL « AAMC INFORMATIQUE » au capital de cinq mille Euros (5.000)

Associé unique de la société AAMC INFORMATIQUE.

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société AAMC INFORMATIQUE, Monsieur Francis FERNANDES, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A pris les décisions suivantes portant sur :

**Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
Affectation du résultat de l'exercice,
Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,**

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associé unique donne au Gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 4 335,63 euros et décide de l'affecter au poste « report à nouveau » pour le porter de 52 961,23 euros à 57 296,86 euros.



ff

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Francis FERNANDES
Gérant et associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis Fernandes", written in a cursive style.

Désignation de l'entreprise AAMC INFORMATIQUENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 9 RUE DE CHATOU78800 HOUILLESNuméro SIRET * 5 3 0 6 3 2 3 2 2 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 4				3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012							
	Fonds commercial *										
	Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *	028	3 506	030	2 552	954		1 240			
	Immobilisations financières * (1)	040		042							
Total I (5)		044	3 506	048	2 552	954		1 240			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052							
	Marchandises *	060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066							
	Créances (2)	068	16 380	070		16 380		13 800			
		072	1 109	074		1 109		11 276			
	Valeurs mobilières de placement	080		082							
	Disponibilités	084	51 464	086		51 464		39 057			
	Charges constatées d'avance *	092	102	094		102		32			
	Total II	096	69 056	098		69 056		64 164			
	Total général (I+II)	110	72 562	112	2 552	70 010		65 405			
PASSIF				Exercice N NET 1				Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			5 000		5 000				
	Ecart de réévaluation	124									
	Réserve légale	126			500		500				
	Réserves réglementées *	130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131									
	Report à nouveau	134			52 961		50 971				
	Résultat de l'exercice	136			4 336		1 990				
	Subventions d'investissement	137									
	Provisions réglementées	140									
	Total I	142			62 797		58 461				
CAPITAUX PROPRES	Provisions pour risques et charges	154									
	Emprunts et dettes assimilées	156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164									
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			2 035		2 035				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	4 892		5 178		4 909				
	Comptes courants d'associés	173									
	Autres dettes	175									
	Produits constatés d'avance	174									
	Total III	176			7 213		6 944				
	Total général (I + II + III)	180			70 010		65 405				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	583				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.